

---

# Bassines – Irrigation - Dégradation

Vienne Nature déplore la dégradation de la bassine de Nouaillé Maupertuis comme elle déplore le climat induit par la collusion entre l'État et le lobby de l'agriculture intensive irriguée pour imposer un projet démesuré de prélèvements massifs pour les 41 réserves.

Les déclarations des exploitants sinistrés nous conduisent à rappeler quelques éléments fondamentaux.

**Ce n'est ni l'eau des pluies ni l'eau des crues qui remplirait directement les réserves, mais celle qui est pompée dans les nappes phréatiques.**

**Aujourd'hui, le niveau des nappes et le débit des cours d'eau sont proches des valeurs estivales.** Depuis novembre 2021 et au moins jusqu'au 31 mars 2022, il est interdit de remplir les plans d'eau sur une grande partie du bassin du Clain. Depuis novembre le Ruisseau des Dames est en assec au niveau du hameau de Pouzac (Roches-Prémarie), comme il l'était en 2017. Les assecs prolongés ici et ailleurs sont une des causes de la dégradation des milieux et de la biodiversité.

**Le temps des prélèvements massifs est donc dépassé.** À l'heure du changement climatique, il est urgent de s'orienter vers une **irrigation économe, recentrée sur les cultures alimentaires et de proximité**, respectueuses de la ressource disponible. Elles seules génèrent des emplois.

L'irrigation est nécessaire pour toutes les cultures. Mais, dans ce projet, l'eau des réserves arroserait principalement les grandes cultures industrielles dont les rendements nécessitent non seulement de l'eau, mais aussi l'épandage de nitrates, pesticides... y compris sur les aires d'alimentation de captage d'eau potable. La multiplication des unités de traitement de potabilisation de l'eau est la preuve de la dégradation de la qualité de la ressource.

C'est aussi l'image de la profession agricole qui est dégradée alors que la majorité des agriculteurs sont exclus de ce projet et voient leur volume autorisé diminuer.

**Il est temps de retrouver la quiétude. Seuls une volonté partagée, une véritable concertation, des engagements à la hauteur des enjeux et un arbitrage impartial des services de l'état permettront la restauration des milieux, le respect de l'eau et la satisfaction d'usages adaptés au climat.**